



Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport

La culture aéroportuaire - L'expertise aéronautique

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme TRAINAIR PLUS conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 – 1^{ère} partie Sauvetage et Lutte contre l'Incendie Doc 9137-AN/898



TRAINAIR
PLUS

ICAO

FULL MEMBER

Réf : 112 ICM

NOMBRE DE STAGIAIRES :

12 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

09 jours (75 heures)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Toute personne souhaitant exercer la fonction de chef de manœuvre défini par l'Arrêté du 18 janvier 2007.

- Possédant l'agrément de pompier sur un aérodrome de niveau de protection supérieur ou égal à 6 ou étant, depuis moins de deux ans, officier ou sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires dans un service d'incendie et de secours ou dans une unité militaire chargée de la lutte contre les incendies ou investie à titre permanent de missions de sécurité civile ;
- Titulaire du permis, en cours de validité, requis pour la conduite des catégories de véhicules du S.S.L.I.A. ;
- Possédant le certificat médical prévu à l'article 13 du présent Arrêté.
- Pré requis pour l'UV SAP2 : validation de l'UV INC2

INDICE DE SATISFACTION 2022 : 94 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes
- Règlement n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes
- ADR.OPS.B 010
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 1^{ère} partie, Sauvetage et Lutte contre l'incendie, Doc 9137-AN/898

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr



FORMATION INITIALE CHEF DE MANŒUVRE

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le C2FPA met en œuvre un programme de formation destiné au futur chef de manœuvre conformément au programme défini par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

La formation, composée de 2 Unités de Valeur (UV) définies par la SÉCURITÉ CIVILE, permet d'intégrer la formation Spécifique Chef de Manœuvre

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

UV - SECOURS A PERSONNES SAP 2

- Connaître les attributions du chef d'agrès ;
- Diriger l'équipe lors d'opération de secours à personnes ;
- S'adapter aux partenaires dans le secours à personnes ;
- S'intégrer dans le dispositif type ORSEC.

UV – MANAGEMENT & INCENDIE INC 2

- Connaître le phénomène du feu ;
- Étudier son comportement, sa propagation.

PROGRAMME

- UV – Techniques opérationnelles (Secours à Personnes SAP 2) : 27 heures
- UV – Management & Incendie INC 2 (théorique et pratique) : 48 heures

Pour chaque UV, la durée comprend la préparation et la présentation aux épreuves définies par le Ministre chargé de la Sécurité Civile.

Le jury d'examen est organisé et composé par la Sécurité Civile.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Tests de positionnement à l'issue de chaque UV ;
- Attestation de réussite pour chaque UV.

Z.I. de la Malterie
36130 COINGS – France
Tél. : +33 (0)2 54 35 53 50
Télécopie : +33 (0)2 54 22 30 75
Email : contact@c2fpa.fr
Site internet : www.c2fpa.fr

© C2FPA – tous droits réservés

